

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL MINISTERIEL.**

REUNION DU 08 DECEMBRE 2015

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

La Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur Force Ouvrière ne peut aborder ce Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail Ministériel sans rendre préalablement hommage à l'ensemble des policiers ayant été amenés à intervenir lors des attentats et des assauts des 13 et 18 novembre derniers. Primo-intervenants ou membres des forces d'intervention nous ne pouvons que saluer leur courage et leur dévouement hors du commun tout au long de ces évènements dramatiques. Nos pensées vont également aux victimes de ces lâches attentats, à leurs proches et à leurs familles. Nous partageons leur tristesse et leur colère en ces douloureux instants.

Nous l'avons dit lors du dernier CHSCT de réseau DGPN : la machine POLICE NATIONALE subit le contre coup des effets de la RGPP et de la MAP, en cette période dramatique où elle aurait eu le plus besoin de capacités opérationnelles optimales en termes d'effectifs et de moyens. Les récentes annonces de notre ministre en matière budgétaire sont positives mais démontrent à quel point nos gouvernants ont manqué de prospective sur les questions de sécurité depuis 2008 et l'ampleur du retard à rattraper : recrutement massif de policiers, mise à niveau

quantitative et qualitative des équipements de protection et de l'armement, rajeunissement des moyens roulants, sont autant d'urgences. Mais elles sont indissociables de sujets tels que l'incontournable formation continue, la modernisation du parc immobilier qui présente des failles sécuritaires sur de nombreux sites, ou encore la déliquescence des stands de tir. Enfin, au-delà des moyens humains et matériels, il convient de développer de nouvelles doctrines d'emploi pour s'adapter aux nouveaux enjeux et lutter efficacement contre la criminalité organisée et le terrorisme.

C'est à ce prix que les policiers seront en capacité d'assurer leurs missions régaliennes et de garantir à leurs concitoyens la sécurité à laquelle ils aspirent. Une sécurité qui constitue une garantie fondamentale des autres libertés individuelles.

Cette actualité tragique, associée à un épuisement professionnel croissant et à une surcharge d'activité permanente, facteurs indéniables d'accroissement de risques psychosociaux, doivent nous obliger à appréhender dès à présent toutes les mesures envisageables pour prévenir le contre coup inévitable d'un tel contexte traumatique.

Les Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques, corps de soutien de la Police Nationale, ont également leur place dans ce dispositif sécuritaire. Qu'il s'agisse d'agents administratifs travaillant dans des services d'accueil, de personnels scientifiques intervenant sur des scènes de crimes parfois périlleuses, ou encore de personnels techniques, leur travail indispensable dans le bon fonctionnement de l'institution doit être reconnu. Mais, à ce jour, aucune véritable annonce budgétaire n'est venue récompenser leur engagement.

Le recrutement de 5000 agents au sein du Ministère de l'Intérieur a été annoncé. Si la FSMI-FO se réjouit que 2731 de ces postes soient des postes de gardiens de

la paix, notre fédération refusera en revanche que le corps des agents de préfectures et de sous-préfectures serve de variable d'ajustement. Compte-tenu de l'annonce de missions prioritaires telles que la gestion de crise dans le cadre de la lutte contre la radicalisation, la lutte contre la fraude ou encore la mise en place de plateforme pour les titres, ainsi que les arbitrages qui seront annoncés le 14 décembre prochain par Monsieur le Ministre de l'Intérieur s'agissant du Plan Préfecture Nouvelle Génération, la position de FO PREFECTURE est connue. Nous ne pourrions donner notre accord à une réforme qui laisserait des agents sur le carreau et viendrait obérer l'accessibilité égalitaire des citoyens au service public. L'annonce récente d'un recrutement de 370 agents ne peut toutefois compenser l'absence d'un véritable plan de requalification.

Enfin, suite aux évènements du 13 novembre dernier, nous nous sommes indignés, à l'occasion du CHSCT spécial des préfectures du 17 novembre 2015, que seulement 44% des plans de protection des préfectures et sous-préfectures aient été rédigés à ce jour malgré une circulaire relative à la sécurité des préfectures, sous-préfectures et de leurs agents, datant du 19 mars 2012 ! Décidément, l'absence de prospective semble également être la règle en vigueur sur ce périmètre. Nous exigeons donc la rédaction et la mise en œuvre intégrales des plans de sécurité.

Merci pour votre écoute.

Nous demandons à ce que la présente déclaration soit annexée au procès-verbal de cette réunion.